



Autorités et droits politiques

Décision

Décision – Décision de portée générale relative à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne dans la commune de Riddes, Riddes

Annexe

Titre de la décision

Décision de portée générale relative à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne dans la commune de Riddes

Moyen de droit / Consultation

La présente décision peut être contestée par le dépôt d'une réclamation, dans un délai de 30 jours à compter de sa notification, auprès du SCA, CP 621, 1951 Sion. La réclamation, adressée en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve, elle portera la signature de l'opposant ou de son mandataire. Y seront jointes la décision attaquée, les pièces invoquées comme moyens de preuve ainsi qu'une éventuelle procuration.

Point de contact

Canton du Valais - Service de l'agriculture,
Kanton Wallis - Dienststelle für Landwirtschaft
Avenue Maurice-Troillet 260
1950 Sion

Délai

30 jours

Expiration du délai: 07.08.2026

Date de publication : 07.07.2026

Economie, travail et éducation

Autorisation hôtellerie et restauration

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Laëtitia Guérin, Riddes

Bénéficiaire de l'autorisation

Laëtitia Guérin
Domicile:
Route d'Anzère 34
1972 Anzère

Informations sur les locaux de l'organisation concernée

Enseigne : Pizzeria Saint-Laurent
Adresse : Rue Pré-Giroud 6, 1908 Riddes
Parcelle n° 81
Heures d'ouverture : 05h00 - 01h00

Date de la prise d'activité : 1er septembre 2026

Description de la prestation de services

Vente de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que Madame Laëtitia Guérin, domiciliée à Anzère, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Riddes
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai

30 jours

Date de publication : 10.07.2026